



14/02/2007

CONFÉRENCE DÉBAT SUR LE LIVRE VERT SUR LA MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL

LUXEMBOURG, 15 FÉVRIER 2007

INTERVENTION DE THÉRÈSE DE LIEDEKERKE, DIRECTEUR, AFFAIRES SOCIALES

1. La modernisation du modèle social européen est un élément fondamental de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.
2. BUSINESSEUROPE est convaincue qu'il est possible de concilier croissance économique et solidarité. Pendant une grande partie du vingtième siècle, l'Europe a connu une bonne performance économique et un niveau de protection sociale élevé. Le maintien d'une corrélation positive entre ces deux aspects exige de moderniser notre modèle social.
3. Quels sont les signaux d'alerte ?
 - a. Au cours de la dernière décennie on a observé un déclin de la croissance potentielle en Europe. Si la situation économique s'est améliorée en 2006 (+ 2.9%), le taux de croissance tendanciel stagne autour des 2.2%, un niveau insuffisant pour atteindre les objectifs de Lisbonne. En outre, notre performance reste bien en deçà de nos principaux concurrents (Chine : +10.7%, Inde : + 8.8%, USA : + 3.3% en 2006). Nous pouvons faire beaucoup mieux si nous mettons en place un environnement encourageant les entreprises à innover.
 - b. Le taux de chômage dans l'Union européenne a baissé en 2006 pour atteindre 7.6%, mais il reste supérieur de 3% aux taux observés au Japon ou aux USA. On s'attend à créer près de 8 millions d'emplois en 2006-2008, avec un taux d'emploi de 64%, nous sommes loin des 70% visés et même des 67% de l'objectif intermédiaire que nous aurions dû atteindre en 2005. En outre, le chômage touchant surtout les groupes vulnérables, il érode la cohésion sociale.
4. Bref, notre modèle social est en danger, car il n'a pas été suffisamment adapté. Les conséquences du vieillissement démographique en particulier n'ont pas été pleinement prises en compte. La population au sein de l'Union européenne vieillit et diminue. Ceci aura des répercussions importantes non seulement sur nos systèmes de pensions (en 2050 il devrait y avoir seulement 2 personnes en âge de travailler par retraité), mais sur les sources mêmes de notre croissance économique. L'immigration peut jouer un rôle positif, mais ne suffira pas pour compenser. Notre croissance deviendra très largement dépendante de l'évolution de la productivité.



5. Assurer à la fois la croissance de la productivité et de l'emploi doit être notre objectif prioritaire. L'expérience de certains Etats membres montre qu'il est possible de concilier les deux. Nos entreprises doivent être plus innovantes. Nous devons les aider en repensant la façon même dont nous concilions flexibilité économique et protection sociale. Le concept de flexicurité permet de restaurer une corrélation positive entre compétitivité et solidarité. Pour le mettre en œuvre tournons le dos à une logique de partage de la pénurie centrée sur la préservation des emplois existants et privilégions la création d'emplois nouveaux pour renouer durablement avec un partage de la croissance.
6. La flexicurité requiert l'adoption de véritables stratégies nationales comprenant à la fois des mesures économiques et des mesures sociales. Elle ne consiste pas à trouver un équilibre entre des mesures de flexibilité (soit disant au seul bénéfice des entreprises) et des mécanismes de sécurité (soi- disant au seul bénéfice des salariés), mais au contraire à développer la flexibilité au travail pour répondre à la fois aux besoins des entreprises et des salariés et trouver des mécanismes de sécurité répondant également aux besoins des deux parties. Il ne s'agit donc pas de faire des arbitrages entre flexibilité d'une part et sécurité d'autre part, mais bien de créer des cercles vertueux au sein de chaque concept.
7. Pour simplifier, on peut dire que la flexicurité c'est :
 - a. un droit du travail flexible avec des règles raisonnables concernant la protection contre le licenciement et un choix suffisant entre différentes formes de travail flexible, assorti d'une application effective de ces règles flexibles, sans complaisance pour le travail non déclaré,
 - b. des systèmes d'éducation et de formation et des politiques actives du marché du travail efficaces, ce qui suppose que les marges budgétaires ait été créées pour permettre ces investissements,
 - c. des mécanismes de protection sociale favorables à l'emploi et en particulier un système d'assurance chômage liant les droits et les obligations des bénéficiaires par opposition à des mesures passives de prestations financières.
8. Selon les situations nationales, les mesures concrètes varieront car il n'y a pas de recette unique transposable à travers l'Europe, mais l'identification de repères, à la lumière de l'expérience de différents Etats membres serait extrêmement utile.
9. A cet égard, la conjonction de la publication du livre vert sur le droit du travail, de la préparation de la communication de la Commission sur la flexicurité et des discussions en cours au sein du dialogue social européen offre une opportunité unique aux partenaires sociaux et aux autorités publiques d'engager une réflexion approfondie sur la modernisation des marchés du travail. L'embellie économique nous offre un contexte favorable. Ne répétons pas l'erreur commise à la fin des années 1990 en tombant dans un optimisme exubérant débouchant sur l'arrêt des réformes.